

Question écrite no : 2818

Fonds lié aux métiers du cheval

Certains propriétaires d'équidés jurassiens ont reçu un courrier de l'OrTra, organisme lié aux métiers du cheval. Conformément à une publication de janvier 2016, le Conseil fédéral, dans cette missive, déclare de force obligatoire le fonds en faveur de formation professionnelle.

Certaines entreprises et autres indépendants travaillant dans cette filière ont dû se résoudre à remplir une auto-déclaration pour la détermination des contributions à l'alimentation de ce fonds. Pourtant, aucune information ni aucune consultation n'a été adressée aux milieux professionnels concernés avant de lancer cette demande de cotisation. Il règne donc un grand flou et beaucoup d'inquiétudes à ce sujet.

La notice précise que le montant du versement annuel s'élève à CHF 250.-, additionné d'un montant de CHF 10.- par équidé. Compte tenu de la situation difficile actuelle de l'élevage chevalin, de la défense de la race des Franches-Montagnes toujours plus compliquée avec l'ouverture du marché, une taxe supplémentaire s'ajoute pour les propriétaires.

Suite à ces informations, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- A-t-il été informé de la décision du Conseil fédéral pour la création de ce fonds en faveur de la formation professionnelle liée au cheval ?
- Si tel n'est pas le cas, va-t-il demander des informations complémentaires à l'OrTra sur cette démarche qui a surpris les propriétaires d'équidés jurassiens ?
- Quelles sont les formations visées par ce fonds ?
- Ces formations auront des retombées positives pour les détenteurs d'équidés et autres activités liés à cette branche ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses

Delémont, le 27 avril 2016

Pour le groupe PCSI

Frédéric Lovis

